

## M3 – MILIEUX ASSOCIES A LA FORET LISIÈRES FORESTIÈRES, LANDES, CLAIRIÈRES ET MARES

### Habitats d'intérêt communautaire :

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

### Espèces d'intérêt communautaire :

**Oiseaux :** A072 - Bondrée apivore, A080 - Circaète Jean-le-Blanc, A224 - Engoulevent d'Europe, A246 - Alouette lulu, A302 - Fauvette pitchou

**Insectes :** 1065 - Damier de la succise, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1087 - Rosalie des Alpes

**Reptiles :** 1220 - Cistude d'Europe

**Mammifères :** 1303 - Petit Rhinolophe, 1304 - Grand Rhinolophe, 1308 - Barbastelle, 1310 - Minoptère de Schreibers, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1355 - Loutre d'Europe

## ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1- **Préserver les bandes enherbées au niveau des lisières** sans labour, ni traitements phytosanitaires.

Point de contrôle : absence de travail du sol et de trace d'utilisation de produits de traitement

2- **Réaliser les interventions** d'entretien (et/ou restauration) **sur les landes et les ourlets en herbe** (fauche, gyrobroyage,...) **entre le 31 août et le 15 mars** afin de permettre la floraison des espèces thermophiles (en dehors des secteurs présentant des risques sécuritaires).

Point de contrôle : absence de travaux d'entretien du 16 mars au 1<sup>er</sup> septembre

3- **Intervenir sur la végétation arbustive et arborée des lisières** (entretien) **du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars**, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction des oiseaux.

Point de contrôle : absence d'intervention du 16 mars au 31 octobre

4- **Conserver des milieux ouverts favorables à l'avifaune** telles que les landes à bruyère et les clairières forestières.

Point de contrôle : présence de landes et de clairières ouvertes

5- **Préserver les mares forestières.**

Point de contrôle : absence de dégradation / comblement des mares

## RECOMMANDATIONS

1. Pratiquer un entretien des milieux herbacés entre septembre et mars par un débroussaillage ou une fauche annuelle ou biennale.
2. Favoriser l'étagement des lisières en diversifiant les strates : arborée, arbustive et herbacée.